



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

Délibération n°6 Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 Ville	Vote : Prend acte
--	-----------------------------

L'an deux mille dix-sept, le deux février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 27 janvier 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Silamakan TOURE, M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL.

Absents/excusés : M. Jean-Yves GENESTE, Mme Séraphine KAMWA.

Pouvoirs :

M. Gérard FREBAULT
Mme Véronique BLANDIN
Mme Maria del Pilar HIDALGO

donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
donne pouvoir à M. Jean REMIGNARD

Secrétaire de séance : Mme Marie-France EECKHOUDT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 7 modifiant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le débat sur les orientations générales du Budget,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la Commune annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Municipale n°3,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget Principal pour l'exercice 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur Percepteur de Viry-Chatillon.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



Délibération publiée-le 9 février 2017

Transmise en Préfecture le 17 FEV. 2017

En application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Reçue en Préfecture le 17 FEV. 2017

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2017**

Note de synthèse

N°6

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires expose les perspectives d'avenir pour notre Ville dans un contexte économique national contraint, auquel s'ajoute la baisse drastique des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Locales.

Notre Commune doit donc, d'une part, faire face depuis 2014 à la diminution de ses ressources décidée par l'Etat et d'autre part, assurer le redressement de ses finances, mises à mal par l'ancienne majorité.

La baisse des dotations décidée par l'Etat impacte prioritairement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour mémoire, entre 2014 et 2017, la baisse de la DGF représente une perte cumulée de 6,2 M€ pour notre Commune.

Suite à la mobilisation des élus locaux, le Président de la République a annoncé en clôture des Congrès des Maires le 2 juin 2016, une moindre diminution de la DGF pour les Communes.

Notre Ville devrait donc subir une nouvelle diminution, mais celle-ci serait divisée par deux par rapport à 2016, ce qui représenterait tout de même une baisse de près de 440 K€.

I. Contexte général économique de l'année 2017.

a. Zone euro : une reprise à petite vitesse.

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2 % en moyenne en 2017 après 1,6 % attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

b. France : une timide reprise et le retour de l'inflation.

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016 (+ 0,7 % sur les 3 premiers trimestres).

En moyenne au 3^{ème} trimestre, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible.

L'investissement des entreprises se contracte (- 0,3 % au T3) tandis que l'investissement des ménages connaît une hausse (+ 0,8 % au T3) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

L'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance qui restera faible (+ 1,3 %) au regard du niveau de consommation des ménages, impacté par l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages, comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,5 %). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5 %, le taux de chômage baisse à 10,2 % en septembre.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald TRUMP à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 (+ 0,2 % en moyenne), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+ 1,2 % en moyenne).

c. France : Hausse des demandes de crédit et poursuite de la consolidation budgétaire.

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits des ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5 % du PIB contre 3,8 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses et une baisse des prélèvements obligatoires (44,7 % contre 44,9 % en 2014).

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à - 3,3 % du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (- 2,7 % du PIB). Le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3 % en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

II. La Loi de Finances 2017.

Cette partie expose les mesures qui se rapportent au texte de la Loi de Finances votée en décembre 2016.

La contexture générale du PLF 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **Baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- **Soutien de l'Etat à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- **Renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Gageons que la future loi de financement spécifique des collectivités territoriales annoncée pour 2018 servira de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les rajustements successifs.

L'Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) institué par la loi de programmation des finances publiques 2014/2019, se décline par catégorie de Collectivités Locales depuis 2016, il est revu chaque année.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque Collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse.

Pour les Communes, l'ODEDEL est fixé à 2,1 % pour l'ensemble des dépenses dont 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement.

**a. Evolution des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales :
- 0,6 % par rapport à la LFI 2016.**

L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux Collectivités représentent 99,4 milliards € au PLF 2017.

Il inclut la totalité des flux financiers de l'Etat aux Collectivités, y compris la fiscalité transférée.

Il s'agit notamment des Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'Etat au profit des Collectivités Locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à 90 % de quatre dotations :

- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- La Dotation de Soutien à l'Investissement des Communes et de leurs groupements,
- La Dotation Globale d'Équipement (DGE) des Départements.

b. Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des Collectivités Territoriales : 44,1 milliards € au PLF 2017 soit - 6,6 % par rapport à la LFI 2016.

Les Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'Etat au profit des Collectivités représentent 44 % de l'ensemble des transferts aux Collectivités.

La baisse de 3,1 milliards € des PSR en 2017 découle de l'effort demandé aux Collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards € prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014/2019).

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2,63 milliards €, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

La baisse des PSR est minorée par une augmentation des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale de 0,5 milliard €.

Le FCTVA estimé à 5,52 milliards € en 2017, est en baisse de 522 millions € par rapport à la LFI 2016 : cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de Collectivités sur les années 2015, 2016 et 2017.

La LFI 2016 a créé un nouveau PSR correspondant à la « compensation pour les autorités organisatrices de la mobilité des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport de 9 et 10 salariés à 11 salariés ». Son montant est de 81,5 millions € en 2017, en hausse de 3,5 % par rapport à la LFI 2016.

c. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2017 et allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux.

La DGF est évaluée à 30,8 milliards € au PLF 2017. La diminution de la DGF de 7,1 % par rapport à 2016 représente 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

Lors du 99^{ème} congrès des Maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le Gouvernement souhaiterait que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendrait en compte la nouvelle carte intercommunale.

La minoration de DGF au titre du redressement des comptes publics de 2,63 milliards € pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions € pour les Communes,
- 310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre,
- 1 148 millions € pour les Départements,
- 451 millions € pour les Régions,

d. La péréquation.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions d'euros en 2017 (similaire à 2016).

La **DSU** connaîtra quelques évolutions dès 2017 :

Les conditions d'éligibilité resteront liées au classement des Communes en fonction de l'indice synthétique DSU mais la proportion de Communes éligibles sera resserrée.

Ainsi, la DSU sera versée aux 2/3 des Communes de plus de 10 000 habitants (668 Communes concernées) au lieu des 3/4 comme actuellement (751 Communes). Pour les Communes de 5 000 à 10 000 habitants, la proportion sera inchangée : 1/10^{ème} soit 121 Communes.

De plus, sont exclues de l'éligibilité les Communes dont le potentiel financier par habitant est 2,5 fois supérieur au potentiel financier moyen par habitant des Communes de même strate démographique (de 5 000 à 10 000 habitants ou plus de 10 000 habitants).

Les modalités de répartition de la Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont, quant à elles, maintenues.

Le plafond des prélèvements au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (**FPIC**) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (**FSRIF**) est relevé de 13 % à 14 % des ressources pour le calcul du Potentiel Financier Intercommunal Agrégé (PFIA).

Le montant du FRSIF 2017 sera de 290 M€ et celui du FPIC de 1Md €.

e. La fiscalité.

- Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de 0,4 % en 2017 contre 1 % en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

- L'article 2 du PLF propose une revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation constatée soit 0,1 % pour 2017 comme moyen permettant la réduction de cet impôt.

La limite supérieure de la 1^{ère} tranche du barème d'imposition définit les ménages bénéficiant des allègements de fiscalité directe locale.

Cette tranche étant augmentée de l'inflation, le nombre de ménages concernés par un allègement de fiscalité progresse.

Les ressources fiscales des collectivités peuvent donc être impactées à la baisse.

III.LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

La clôture provisoire de l'exercice 2016 et les prévisions du Budget Primitif 2017.

A la lumière des chiffres provisoires de l'exécution budgétaire 2016 (dans l'attente de la présentation du Compte Administratif), nous pouvons constater les éléments principaux suivants :

- s'agissant de notre capacité d'autofinancement brute, celle-ci reste positive en 2016 pour s'établir à + 2,1 M€ contre +2,5 M€ en 2015 soit une diminution de 400 K€. La diminution de la DGF de 873K€ aurait donc pu impacter la commune de manière plus importante mais les arbitrages et les économies réalisées tout au long de l'exercice ont permis à la Ville de diviser cette diminution par deux.

L'épargne nette (différence entre l'épargne dégagée en fonctionnement et le remboursement du capital de la dette) reste négative en 2016 pour s'établir à -1,3M€ contre -828 K€ en 2015 soit -542 K€. La Ville a remboursé 140 K€ de capital supplémentaire sans emprunt nouveau.

Cette évolution s'explique par le profil d'amortissement des emprunts contractés sous l'ancienne majorité qui augmenteront mécaniquement jusqu'en 2018.

D'autre part, la Ville a dû récupérer en 2016 dans ses comptes deux emprunts contractés par la CALE pour un montant de capital restant dû de 1,1 M€ (travaux réalisés sur le siège de l'ex CALE).

La Ville reste donc encore handicapée par le remboursement de l'annuité de sa dette alors même que le « stock » de la dette observe une diminution continue depuis 2014.

En effet, entre 2014 et 2017, la Ville se sera désendettée de près de 8 M€.

Pour 2017, l'activité sera nécessairement impactée par la perte de dotations de fonctionnement pour -440K€ et la progression des charges générales qui ne sont que faiblement compensées par la progression d'autres recettes (fiscalité, FPIC, DSU...).

A.) UNE GESTION RIGOUREUSE FACE A LA BAISSSE CONTINUE DES DOTATIONS

a. Orientations en fonctionnement :

1.) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de gestion courante, et notamment la masse salariale, continuent d'être maîtrisées en 2017.

- **Informations relatives aux Ressources Humaines**

La structure des effectifs

Sources : bilan social 2015

Effectif global

Au 31 décembre 2015, la structure des effectifs rémunérés se décline de la manière suivante :

452 agents des effectifs sont fonctionnaires (53,2 %),
33 sont contractuels occupant un emploi permanent (3,9 %),
365 contractuels occupant un emploi non permanent (42,9 %), dont 64 assistantes maternelles et 233 vacataires.

Cette catégorie regroupe les « vacataires », les assistantes maternelles, les emplois de cabinet, les emplois d'avenir etc... Ces agents exercent majoritairement à temps non complet, parfois que quelques heures.

Répartition par genre et âge

On constate une majorité de femmes (71 %) de l'effectif global.

Il est également à noter que 185 agents ont plus de 50 ans dont 33 plus de 60 ans et que 16 agents ont moins de 30 ans. Ainsi, les effectifs castelvirois sont légèrement plus âgés que la moyenne des communes de même strate.

Tranche d'âge	Viry-Chatillon	Communes de 20 à 50 000 h.
Moins de 30 ans	3,50 %	7 %
De 30 à 50 ans	55,50 %	55 %
Plus de 50 ans	41 %	38 %

Répartition par catégorie et filière

Cat.	Viry-Chatillon	Communes de 20 à 50 000 H
A	11,75 %	7 %
B	17,75 %	13 %
C	70,50 %	80 %

On note une représentation plus importante que la moyenne de la strate des catégories A et B qui s'explique principalement par les transferts effectués à la CALE (Espaces Verts et Voirie). Ces activités sont exercées majoritairement par des agents de catégorie C.

Filière	Nb d'agents	
Administrative	128	28,30 %
Technique	142	31,40 %
Culturelle	40	8,90 %
Sportive	15	3,30 %
Sociale	67	14,80 %
Médico-sociale	18	4 %
Police municipale	8	1,80 %
Animation	34	7,50 %

La nouvelle répartition des compétences entre l'intercommunalité et la Commune devrait impacter la structuration des effectifs dans les prochaines années.

Emploi des travailleurs handicapés

En 2015, la ville de Viry-Chatillon employait 37 travailleurs handicapés sur un emploi permanent, soit un taux d'emploi de personnes handicapées de 7,63 % supérieur au taux légal fixé à 6 %. Dans la FPT, ce taux s'élevait à 5,97 % en 2014.

Temps de travail

Le temps de travail annuel est fixé à 1536h30 (délibération du 20 décembre 2001 modifiée par la délibération du 15 décembre 2016, relative à l'organisation des cycles de travail du personnel municipal).

24 agents bénéficient d'un temps partiel, dont 21 femmes et 3 hommes.

En 2015, 21 929 heures supplémentaires ont été rémunérées. En 2016, 20 526 heures supplémentaires ont donné lieu à rémunération. Ces chiffres ne prennent pas en compte les heures supplémentaires qui ont donné lieu à récupération et qui sont majoritaires à Viry-Chatillon.

Charges de personnel

Au titre des années 2015 et 2016

En 2015, la rémunération totale versée au personnel tous statuts confondus a été de 25 341 622 € charges patronales incluses, dont 88 % relèvent de l'emploi permanent. Le traitement constitue 78,8 % et les primes 16,6 % de la rémunération mensuelle d'un agent permanent. La rémunération brute moyenne mensuelle est de 3 002 €. L'action sociale en faveur du personnel qui comprend l'adhésion au CNAS, la participation à la mutuelle des agents et la participation aux chèques-déjeuner s'élève à 281 936 €.

En 2016, la rémunération totale s'élève à 25 048 905 € dont 87 % pour les emplois permanents. La part des primes s'élève à 16,8 %. Cette augmentation est principalement due à la mise en place des primes d'encadrement. La rémunération moyenne brute mensuelle est de 3 067 €. L'action sociale s'élève à 324 053 €, dont 165 760 € pour les chèques-déjeuners et la participation aux mutuelles des agents.

Perspectives 2017

L'année 2017 est marquée par des évolutions réglementaires nationales qui pèsent sur les charges de personnel :

- Augmentation nationale du point d'indice de + 0,6 % au 1^{er} février 2017, soit +0,55 % sur l'année.
Deuxième volet de la revalorisation du point d'indice initiée en 2016, cette mesure nationale est estimée à 344 000 €.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).
Engagé en 2016 uniquement pour certains emplois de la catégorie B, ce dispositif visant à revaloriser les carrières des agents de la fonction publique territoriale s'étend en 2017 à la majorité des cadres d'emploi générant une augmentation budgétaire estimée 142 000 €.
- Augmentation du SMIC de + 0,93 % au 1^{er} janvier 2017 impactant la rémunération des assistantes maternelles et des emplois aidés. L'augmentation est estimée à ce jour à 26 000 € environ.
- Poursuite de l'augmentation des cotisations retraite dont l'impact financier est estimé à + 8 800 €.

Ces charges supplémentaires sont en partie contenues par une gestion attentive des effectifs, une réflexion sur les organisations et la ré-interrogation systématique du besoin en cas de départ d'un agent (mobilité, mutation, retraite, ...).

Un travail de fond en matière de gestion des situations individuelles a abouti à plusieurs départs en retraite pour invalidité, permettant ainsi à des agents déclarés inaptes pour raison de santé de partir à la retraite.

Par ailleurs, la politique volontariste de mobilité interne, accompagnée du développement de la formation collective et individuelle, a permis de mieux répondre aux besoins en compétences des services et aux évolutions attendues du service public, tout en favorisant les parcours individuels ascensionnels.

En 2017, les seules créations de poste prévues concernent les effectifs de la Police Municipale.

La prévision en matière d'effectif reste toutefois complexe compte tenu du contexte territorial. En effet, un certain nombre de décisions concernant le champ de compétences du Grand-Orly Seine Bièvre sont encore en discussion et pourraient aboutir à des transferts ou des retours de compétences.

- Le chapitre 012 « frais de personnel » s'établirait, ainsi, au même niveau que celui du BP 2016, soit 26 129 K€

- **Informations relatives aux charges de gestion courante**

- S'agissant des charges de gestion courante, celles-ci progressent de 2,31 % soit + 217 K€.

Cette augmentation inclut de nouvelles actions comme la mise en place du leasing pour le renouvellement du parc automobile dont l'âge moyen est de plus de 10 ans (+ 45 K€ : leasing à compter de juillet). A noter également le renforcement des dépenses informatiques afin de moderniser les outils de l'administration (+35 K€), l'évolution des primes d'assurances (+22 K€). Enfin, l'évolution des dépenses d'énergie, Eau, et des contrats de prestations de services (Nettoyage des locaux et restauration municipale).

- Compte tenu de la nouvelle baisse de dotations, les subventions aux associations seront elles aussi réétudiées.

Comme en 2015 et 2016, les subventions CCAS, CALYPSO et Caisse des Ecoles sont calculées au plus juste.

La subvention au CCAS serait ainsi de 613,8 K€, 138 K€ pour le Calypso et un peu plus de 50 K€ pour la Caisse des Ecoles.

- Le remboursement des intérêts de la dette est en diminution de 121 K€ compte tenu des conditions des contrats d'emprunts.

2.) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes issues du produit des services diminueront d'environ 235 K€ en 2017. Cela s'explique par une baisse des remboursements de frais pour le personnel du CCAS (l'impact est neutre car la subvention versée au CCAS tient compte de la diminution de la masse salariale) et de la diminution des remboursements de frais de l'EPT (également neutre pour le budget).

Les subventions et dotations subiraient une baisse importante de l'ordre de 595 M€ dont 436,5 K€ de perte de DGF. Les montants attendus pour le FSRIF (1,15 M€), le FPIC (390,7 K€), l'attribution de compensation (3,46 M€), la taxe sur l'électricité (508 K€) et la taxe sur la publicité extérieure (182 K€) sont évalués à un niveau identique à ceux perçus en 2016.

S'agissant des droits de mutation, la prévision pour 2017 est identique à la réalisation 2016 soit 900 K€.

Le produit de la fiscalité serait en hausse limitée de 0,4 % sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases décidée au niveau national, soit + 93,6 K€.

b. Orientations en investissement :

1. Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2017, les dépenses d'investissement concernant des travaux d'équipement (chapitres 21 et 23) sont évaluées à 6 M€.

Parmi les opérations significatives que nous proposerons d'inscrire dans le programme d'investissement pour 2017, il faut notamment mentionner :

- Le lancement des opérations d'agrandissement des Ecoles Louise Michel et du Groupe scolaire CAMUS (406 K€). Il s'agit d'une opération pluriannuelle dont le total des dépenses est estimé à 8,6 M€ pour 3,4 M€ de subventions.
- Le commencement de la réhabilitation du centre de vacances de Megève pour 120 K€. Il s'agit également d'une opération pluriannuelle dont le montant total est estimé à 1,2 M€.
- La construction de la multi accueil Fougères pour 1,4 M€. Opération pluriannuelle dont le montant total est de 1,7 M€ pour 1,2 M€ de subventions.
- La réhabilitation du Gymnase Léo Lagrange (535 K€ de dépenses, 213,4 K€ de subventions).
- La réhabilitation des locaux de la Police Municipale (144K€ de dépenses pour 86,4 K€ de subventions).
- Travaux d'énergie et développement durable pour 202 K€.

- Aménagement pour l'accessibilité handicapés pour 265 K€ pour 150 K€ de subventions.
- Le montant des crédits récurrents alloué pour le fonctionnement et l'entretien du patrimoine est de 1,9 M€.

2. Les recettes d'investissement :

Concernant les recettes d'investissement, 2,7 M€ de subventions et 2 M€ d'emprunts sont attendus pour 2017 afin de financer les travaux.

1,9 M€ sont également prévus en cession de patrimoine immobilier et 535 K€ sont attendus au titre de la taxe d'aménagement et du FCTVA.

c. Point sur l'endettement de la commune

L'encours total de la dette est de 29,6 M€ fin 2016 et devrait être de 28,4 M€ fin 2017.

La dette de la Ville est constituée à plus de 62 % d'emprunts à taux fixes, le reste étant constitué d'emprunts à taux variables. Aucun emprunt structuré n'a été contracté par la commune, la dette de la ville est donc saine.

Le profil d'extinction de la dette affiche un pic de remboursement jusqu'à fin 2018 et devrait atteindre à cette date un montant de remboursement en capital de 3,7 M€.

Depuis 2014, la Municipalité a orienté une politique de désendettement de la commune. Ainsi, fin 2017, l'encours de dette aura diminué de près de 8 M€.

Pour mémoire, entre 2011 et 2013, la dette avait progressé de 8,1 M€.

Fin 2017, la Ville sera donc en mesure de ramener l'encours de la dette au niveau de 2011.

Notre commune continuera sur les exercices suivants à moins emprunter que ce qu'elle rembourse afin de continuer sa politique de désendettement.

Evolution de l'endettement
(en milliers d'euros)

